**AFRIQUE CREATIVE 2ème ÉDITION : DOSSIER DE CANDIDATURE**

**ANNEXE 3 – DÉCLARATION SUR L’HONNEUR**

**Nom ou dénomination, adresse, contacts du siège social :**

**…………………………………………………………………………………………………….**

**…………………………………………………………………………………………………….**

**…………………………………………………………………………………………………….**

**Registre du commerce**, numéro d’enregistrement : **………………………………………………………………**

**Identifiant fiscal** : **………………………………………………………………**

**Nom, Prénoms et Qualité du représentant légal de l’organisation** : **……………………………………………………**

**……………………………………………………………………………………………………………………………………………………….**

***J’atteste sur l’honneur*** *(cochez les cases pour marquer votre accord)****:***

* Avoir pris connaissance de tous les documents de l’appel à candidatures ;
* N’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner prévu aux articles [45](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922261&cidTexte=JORFTEXT000030920376&categorieLien=id&dateTexte=20160401) et [48](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922267&cidTexte=JORFTEXT000030920376&dateTexte=20160401&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=) de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics[[1]](#footnote-1) ;
* Respecter le cadre réglementaire international de lutte contre le blanchiment des capitaux et de lutte anti-terrorisme[[2]](#footnote-2) ;
* Que ni moi, ni aucun des membres de mon groupement, de mes fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, ne figurons sur les listes de sanctions financières[[3]](#footnote-3) adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales et m’engage à informer, sans délais Africalia de tout changement de situation ;
* Que l’entreprise que je représente respecte le cadre législatif national et les conventions internationales ratifiées par le pays où elle est enregistrée, notamment en matière fiscale et de droit social, de marchés publics, ainsi que le respect des droits de propriété intellectuelle.
* Que l’entreprise que je représente n’est pas en redressement judiciaire.
* Que l’entreprise que je représente n’est pas en état de faillite, ne fait pas l’objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, ne se trouve pas en état de cessation d'activités, ou dans toute situation analogue.
* Que l’entreprise que je représente n’a pas été condamnée pour des faits de fraudes, corruption, ou participation à une organisation criminelle (blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme, infraction terroriste ou infraction liée aux activités terroristes, ou incitation à commettre une infraction, complicité ou tentative d'infraction, travail des enfants ou autres formes de traite des êtres humains).
* Que l’entreprise que je représente est en capacitée d’exécuter le projet présenté.
* Qu’aucun membre de mon organisation (personnel, actionnaire, membre de la gouvernance, etc.) ne correspond à la définition des « PPE (Personnes Politiquement Exposées) »[[4]](#footnote-4)
	+ Si cette affirmation n’est pas vérifiée, veuillez indiquer le nom, prénom, la fonction dans l’organisation de la personne politiquement exposée, ainsi que la nature de cette exposition (telle qu’explicité dans la définition des PPE) :

………………………………………………………………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………………………….

* ***Je m’engage, en cas de sélection, à fournir les documents qui seront nécessaires, notamment :***
* L’état civil complet du dirigeant et des associés / actionnaires (au-dessus de 25%) :
	+ Production du document d’identité en cours de validité, émise par l’autorité compétente de son pays, comportant sa photo, et comportant nom, prénoms, date et lieu de naissance, date et lieu de délivrance du document.
	+ Extrait du casier judiciaire récent du pays de nationalité / attestation.
* Le relevé d’identité bancaire de la structure.
* L’organigramme de la structure et la liste des membres de l’organe de gouvernance avec leurs coordonnées complètes.
* ***J’autorise, en cas de sélection, la publication d’informations relatives à mon organisation sur le site web du programme ainsi que dans d’autres médias à des fins de communication.***
* ***Je certifie que toutes les informations contenues dans cette proposition sont exactes à ma connaissance et je reconnais que toute fausse déclaration est susceptible de conduire à l’exclusion de ma candidature.***

Lieu : ………………………………………………………………… Date : ……/……/2021

Nom et qualité du signataire ayant le pouvoir d’engager la société :

…………………………………………………………………

…………………………………………………………………

Signature et cachet de l’entreprise :

1. Conformément aux articles 45 et 48 de l’Ordonnance du 23 juillet 2015 et 48 du Décret du 25 mars 2016 (République Française): https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030920376&dateTexte=&categorieLien=id [↑](#footnote-ref-1)
2. Prière de prendre notamment connaissance des cadres réglementaires suivants :

LE GAFI/FATF: Groupe d’Action Financière sur le blanchiment de capitaux Groupe intergouvernemental indépendant qui a pour mission de promouvoir des politiques visant à protéger le système financier mondial contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI a élaboré des Recommandations sur le blanchiment de capitaux et sur le financement du terrorisme qui comprennent des mesures législatives, règlementaires, de coopération internationale et qui ont valeur normative reconnue.

L’ONU, L’UNION EUROPEENNE : Lutte contre le terrorisme : 4 régimes de gel:

le régime de gel Al Qaeda issu de la résolution CSNU 1989 (ex-1267,

le régime de gel Afghanistan/Taliban issu de la résolution 1988 (ex-1267), iii)

le régime de gel autonome de l'Union européenne issu de la résolution 1373(2001) et

le Gel National France (article L562-1 code monétaire et financière).

Contexte législatif et réglementaire français

Ordonnance n°2016-1635(01/12/2016 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et modification des articles du CMF correspondants,

Ordonnance n° 2016-1575(24/11/2016) portant réforme du dispositif de gel des avoirs dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme ou dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou le Conseil de l’Union Européenne. [↑](#footnote-ref-2)
3. Listes de sanctions :

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions_e>

<https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list>

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/4248_dispositif-national-de-gel-terroriste> [↑](#footnote-ref-3)
4. Définition :

1. Les « **personnes physiques qui occupent ou se sont vu confier une fonction publique importante »** comprennent:

les chefs d'État, les chefs de gouvernement, les ministres, ministres délégués et secrétaires d’État;

les parlementaires

les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d’autres hautes juridictions dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles ;

les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales ;

les ambassadeurs, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées ;

les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques ;

les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d’une organisation internationale, ou les personnes qui occupent une position équivalente en son sein.

Aucune des catégories citées aux points a) à g), ne couvre des personnes occupant une fonction intermédiaire ou inférieure.

2. Les "**membres directs de la famille**" comprennent :

le conjoint ;

tout partenaire considéré par le droit interne comme l’équivalent d’un conjoint ;

les enfants et leurs conjoints ou partenaires ;

les parents.

3. Les "**personnes connues pour être étroitement associées**" comprennent :

toute personne physique connue pour être le bénéficiaire effectif d’une personne morale ou d’une construction juridique conjointement avec une personne visée au paragraphe 1 ou pour entretenir toute autre relation d’affaires étroite avec une telle personne ;

toute personne physique qui est le seul bénéficiaire effectif d’une personne morale ou d’une construction juridique connue pour avoir été établie au profit de facto de la personne visée au paragraphe 1. [↑](#footnote-ref-4)